



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sang

Question écrite n° 32137

### Texte de la question

M. Michel Lefait attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes exprimées par les associations de donneurs de sang au sujet de la diminution des dons de sang au niveau national. Alors que les besoins en apports sanguins sont en constante augmentation, le vieillissement de la population tend d'une part à restreindre le nombre de donneurs de sang potentiels et d'autre part à accroître les besoins en sang. Pour répondre à cette situation, l'établissement français du sang a mis en oeuvre une politique efficace de fidélisation des donneurs actuels et de communication visant à attirer de nouveaux donneurs. Toutefois, le débat actuel porte sur la question de l'élargissement des donneurs de sang aux plus de 65 ans, considérant que l'allongement de la durée de vie est une manifestation de l'amélioration générale de l'état de santé de la population et de la qualité du sang. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer si les critères de sélection des donneurs seront prochainement réexaminés et quand la directive européenne 2004/33/CE en rapport avec le sujet précité sera transposée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32137

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 octobre 2008, page 8540

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)